

Montréal 24 Juin 1838

Monsieur

En réponse à votre Lettre de ce jour, je dois vous informer, que la sûreté des Prisonniers, accusés d'offenses politiques, a nécessité de la part des autorités, des ordres positifs de ne les laisser communiquer avec personne, sans une permission de son Excellence le Gouverneur général.

J'ai l'honneur d'être

très

Votre Obedt & Affte serv.

H. de L. Bois

Sherriff

L. H. Lafontaine Secy

La La La

24 Août 1838

R. de St Denis, Saint

Martin

N^o 2

Leptan